

Le Conseil des EPF va dans la bonne direction

Le personnel du domaine des EPF bénéficiera d'une indexation salariale de 0.6%, comme le personnel de l'administration fédérale. Le Conseil des EPF a pris cette décision en faveur du personnel, après que la première réunion de négociation du 29 novembre n'ait donné aucun résultat.

Les associations du personnel ACC, APC, transfair et SSP se félicitent de la décision du Conseil des EPF. Elles la considèrent comme plus que justifiée, si l'on sait que le taux d'inflation en 2017 sera d'au moins 0.3% plus élevé selon l'indice national des prix à la consommation.

Cette augmentation permettra de compenser la perte de pouvoir d'achat due à l'augmentation massive des primes d'assurance maladie notamment. Les associations soulignent également que les collaboratrices et collaborateurs de l'EPF Lausanne et de l'ETH Zurich sont affectés par des loyers particulièrement élevés.

Les associations du personnel tiennent à souligner une nouvelle fois que la compensation du renchérissement est le minimum qui devrait être accordé au personnel. L'adaptation au renchérissement n'est pas un vœu pieux des associations, mais elle est inscrite dans la loi fédérale sur le personnel (art. 16). Le Conseil des EPF est tenu d'indemniser les collaboratrices et les collaborateurs en cas d'inflation, pour autant que la situation économique et les finances fédérales le permettent, ce qui est évidemment le cas actuellement. Le Conseil des EPF peut décider de cette compensation pour le renchérissement de manière autonome et dans les limites de sa souveraineté budgétaire.

Pour l'année à venir, les associations du personnel demandent au Conseil des EPF de prévoir un certain montant dans le budget des salaires pour prendre en compte l'inflation car il n'est pas acceptable qu'elles se trouvent dans la situation de ne pouvoir faire des revendications salariales que sur la base des décisions budgétaires prises chaque année par le Parlement.

La réputation mondiale de l'EPF Lausanne, de l'ETH Zurich et de ses quatre institutions de recherche repose avant tout sur ses collaboratrices et collaborateurs, qui travaillent de manière efficace, compétente et consciencieuse et contribuent largement au succès de la Suisse en tant que centre de recherche et d'affaires. A l'avenir, l'évolution des salaires du personnel devrait donc jouer un rôle plus important dans le processus budgétaire interne du Domaine des EPF.

Le 14 décembre 2017